

# Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2015

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le vingt-trois novembre deux mille quinze s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente.

<u>Présents</u>: CASERTA Carole, FABRE Nancy, SCHNEYDER Laëtitia, BERARD Jacky, BERMOND Gilbert, GAUTHIER Jean-Pierre, KORTZ Sylvain, PASCAL Alain, SERRI Jean, VALLIER Jean-Claude, VIALET Baptiste.

Secrétaire de séance : Jean SERRI.

#### La séance est ouverte à 14h30

Le Maire a demandé à l'assistance d'observer un moment de silence en hommage aux 130 personnes victimes d'attentats le 13 novembre dernier.

La parole a ensuite été donnée aux représentantes de l'Office du Tourisme d'Aspres-sur-Buëch (Mme Ribellino, Présidente, Mme Bouvier, Directrice et Mme Fabre, membre du CA de l'Office du tourisme, qui s'exprimait au nom du trésorier empêché).

La présentation de 30 minutes d'un diaporama sur leurs projets de développement a été suivi attentivement. Le Maire a indiqué que, lors d'une réunion à la CCHB la veille, il a été décidé de soutenir le projet visant à promouvoir la « Route d'Agnielles », mais a indiqué que la mise au point du projet définitif allait nécessiter une concertation élargie avec plusieurs collectivités riveraines, et également avec le Smigiba et Natura 2000.

# > Approbation du compte rendu du dernier conseil. Dernier CR approuvé à l'unanimité.

## Procédures de publication des Comptes-rendus des réunions du CM.

Le compte-rendu du précédent Conseil n'a pas été publié avant relecture par l'ensemble des membres du Conseil. Comme le Maire s'y était engagé, le document a été publié 8 jours après la réunion, et tenait compte des remarques faites (une seule, de Madame Caserta).

Depuis, après contact avec la Préfecture qui a fait une réponse en ce sens, il est confirmé que le Maire est seul responsable de ce compte-rendu, destiné à l'information rapide des habitants, de sa rédaction jusqu'à son affichage. Le Maire a donc proposé de publier sans délai le compte-rendu, mais après discussion, il a été convenu que les conseillers recevront par courriel le contenu du compte-rendu, la publication étant différée de 48 heures au maximum à compter de la transmission du document.

# Conventions de mise à disposition de surfaces de terrain aux commerces de l'aire du Buëch, « Créations du Bôchaine » et « Snack des Glacières ».

Lors du conseil municipal du 16 octobre dernier, les membres du conseil avaient accepté (8 voix pour et 2 contre) de mettre à disposition de chacun des deux commerces une surface de terrain complémentaire, pour leurs aménagements (M. Lanteaume, Créations du Bochaine et Mme Courbet, Snack des Glaçières).

La préfecture a demandé de revoir ces conventions, les mises à disposition à titre gracieux ne pouvant être acceptées.

Madame Courbet, locataire du snack des Glacières a fermé son commerce momentanément, le Maire propose donc de ne délibérer que sur la convention concernant les « Créations du Bôchaine ». Pour tenir compte de la remarque de la Préfecture, il demande au C.M. d'autoriser le maire à signer une convention moyennant une redevance annuelle de dix euros (10€). Proposition acceptée à l'unanimité.

#### > Demandes de subventions :

#### Traitement UV de l'eau

Les demandes de subventions concernant les travaux d'installation de traitement UV sur les hameaux de Neuvillard et de La Rochette ont été déposées (Conseil Départemental et Agence de l'eau) ; le Maire indique que la délibération doit très précisément inclure l'autorisation donnée au Département de gérer la subvention que pourrait attribuer l'Agence de l'eau.

La modification à apporter est la suivante :

« Le CM, après en avoir délibéré autorise le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'eau »

Accord donné à l'unanimité.

#### Pont de Vaunières

Pour les travaux de réfection complète du pont de Vaunières, le conseil avait délibéré sur une demande de subvention à hauteur de 30 % au Conseil Départemental et 50 % au Conseil Régional.

Or, le conseil régional a indiqué qu'il ne peut soutenir ce projet qu'à hauteur de 30 %; après contact avec le Directeur de IT05, qui pense comme la Mairie que le projet est éligible à une aide de l'état (D.E.T.R.)\*, le maire suggère de faire une demande à ce titre. (\*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Il propose donc de demander 30% au Conseil Départemental, 30% à la région PACA et 20 % à la D.E.T.R.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

# Achat terrain « Neuvillard »,

Le Maire indique au Conseil que M. et Mme Nalin ont accepté de rétrocéder à la commune une petite parcelle du terrain qui leur appartient, sur laquelle est implanté le réservoir de distribution d'eau potable du hameau de Neuvillard. Cette acquisition permettra de tracer une piste d'accès au réservoir, indispensable à l'installation du traitement Ultra-Violet programmée en 2016.

Le Conseil autorise à l'unanimité cette acquisition.

#### Déclassement de la voie communale VC 106 – Le Rose.

L'arrivée de Monsieur Castaldi au Rose conduit à examiner sa demande de rétrocession d'une partie de la voie communale VC106, qui dessert son hameau.

Le Maire indique que si la commune décide de donner suite à la demande de M. Castaldi, il faudra procéder à une enquête d'utilité publique, avec désignation d'un commissaire-enquêteur puis, au vu des conclusions de l'enquête, décider du déclassement.

Dans un premier temps, le Maire suggère au Conseil de l'autoriser à mettre en route cette enquête préliminaire. Après discussion, il apparaît que des réticences existent, et qu'il serait préférable d'aller plus avant dans la discussion avec M. Castaldi.

Il est également demandé que le coût de l'enquête d'utilité publique soit précisé.

Il est finalement convenu qu'il n'y aura pas de délibération ce 27/11 sur ce point, et qu'il convient de demander à M. Castaldi de venir expliciter plus complètement sa demande à l'équipe municipale.

Le Maire propose d'inviter M. Castaldi à une réunion informelle avec les membres de l'équipe municipale, si possible avant la mi-Janvier.

Proposition acceptée par le Conseil, sans vote.

# > Coupes affouagères

Lors du dernier conseil il avait été abordé, en point d'information, la réalisation d'un futur règlement concernant les coupes affouagères. La commission « Bois et Forêt » s'est réunie et propose un règlement qui, sans être extrêmement contraignant, fixe quelques règles de fonctionnement dont la plupart sont issues du Code Forestier.

Le Maire demande au Conseil de voter le règlement qui a été rédigé et a reçu l'aval de la plupart des membres de la Commission Bois et Forêts ayant participé à la discussion.

Le Maire indique que, par tradition dans la commune, les résidents principaux qui en font la demande ont toujours bénéficié d'une coupe affouagère à chaque attribution, et les résidents secondaires d'une attribution pour deux affouages successifs, et que ces derniers en bénéficieront pour 2016.

Le Maire indique qu'après avis de la Commission des Finances, le montant demandé aux affouagistes pourrait être fixé à 50 €.

Le Maire indique aussi que ce règlement pourra évoluer pour tenir compte des observations qui pourraient être faites par les affouagistes.

Ceux-ci devront s'inscrire au Secrétariat de Mairie entre début Janvier et Fin Mars 2016.

Les coupes seront attribuées dans la première quinzaine d'avril, et les affouages devront être terminés le 31 Décembre 2017.

Enfin, la désignation de trois affouagistes « responsables » se fera lorsque les inscriptions seront closes, en concertation avec la Commission Bois et Forêts. Ces responsables auront essentiellement pour rôle de veiller au respect des règles édictées, et de signaler en Mairie les difficultés qu'ils rencontrent, pour que le Maire puisse intervenir par courrier auprès des mis en cause.

L'ensemble de ces précision ayant été énoncées, le Conseil approuve à l'unanimité le règlement qui a été rédigé, et l'ensemble des règles détaillées ci-dessus. Les affouagistes devront s'acquitter de la somme de 50 euros pour leur affouage.

## Règlement de l'Eau

Le Maire indique que le règlement de l'eau adopté en 1999 est obsolète. Il convient d'en proposer un nouveau, mieux adapté aux règles de fonctionnement actuelles. Ce document sera proposé au Conseil lors d'une réunion qui se tiendra dans le courant du premier trimestre 2016. La délibération devra autoriser le Maire à proposer ce nouveau document, avec date d'application à effet rétroactif au 01/01/2016.

Proposition votée à l'unanimité.

Le Maire indique aussi que les conditions de paiement des forfaits par les personnes qui sont locataires peut poser problème, et que la commune n'est pas fondée à intervenir.

Le Conseil demande aux propriétaires désireux de mettre un logement en location de faire leur affaire du paiement de l'eau avec leur locataire, la commune réclamera à l'avenir le paiement du forfait uniquement aux propriétaires.

#### Annulation Facture Eau

M. Abdelkader SAIDANE a reçu pour l'année 2015 deux factures d'eau, Le Conseil autorise l'annulation d'une des deux factures, émise par erreur. Vote à l'unanimité.

# Décision Modificative – Budget eau

Lors de la réalisation du budget primitif, les redevances pour pollution n'avaient pas encore été définies, il convient pour régulariser la situation comptable de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre 011 Article 6156 -150€

Chapitre 014 Article 701249 +150€

Proposition votée à l'unanimité.

#### Primes des Agents municipaux

Le Maire indique que des primes peuvent être attribuées aux agents municipaux à compter du 01/01/2016. Cette procédure a été discutée par la Commission des Finances. La Commission avait retenu le principe d'attribuer une prime à M. Bouteille, qui est salarié à plein-temps, et une à Mme Saletti. Madame Saletti a informé le Conseil qu'elle ne souhaitait pas qu'une prime lui soit attribuée. Le Conseil accepte à l'unanimité d'attribuer une prime à M. Bouteille, selon les règles administratives en vigueur.

# Élections régionales

Un tour de rôle en Mairie pour la tenue du bureau de vote les 6 et 13 Décembre prochain a été établi pour l'équipe municipale. La proposition faite par le Secrétariat de Mairie, qui a tenu compte des impératifs horaires des membres de l'équipe municipale, ne soulève pas de difficulté particulière.

#### Médiathèque de La Faurie

La Commune de La Faurie met en Service une médiathèque dès Janvier 2016. Le Maire a été informé que la commune de Saint-Julien-en-Beauchêne, qui était associée au fonctionnement de la bibliothèque existante, avait été consultée au moment du lancement de cette opération il y a quelques années, et avait donné son accord verbal pour prendre sa part des coûts de fonctionnement de la nouvelle structure.

Mais dans celle-ci une personne sera employée comme salariée, chaque semaine, ce qui conduit à une augmentation importante de la contribution dont devra s'acquitter la commune de St-Julien.

Le projet de convention qu'a adressé (tardivement) la commune de La Faurie a été distribué en début de séance et pose plusieurs problèmes quant à sa rédaction. Madame Fabre en particulier fait des observations quant à la teneur du premier paragraphe du projet de convention ; le Maire, de son côté, fait remarquer que ce document est rédigé sans qu'il soit certain que la commune de Montbrand accepte cette convention. Il indique aussi qu'après discussion avec Madame Aconfora, Maire de La Faurie, celle-ci va regarder dans quelle mesure elle peut envisager de diminuer le coût global de fonctionnement de la médiathèque.

Le Conseil, en définitive, est unanime à accepter de délibérer sur ce point, qui n'avait pas été inscrit à l'ordre du Jour. Il donne son accord de principe pour participer au fonctionnement de la médiathèque, mais demande que des aménagements soient apportés à la rédaction de la Convention et que, en particulier, la commune de St-Julien puisse exercer un contrôle sur l'activité de cette structure.

## Informations: PLU, Créations du Bôchaine, Eolien participatif, Photovoltaïque, 4G.

**PLU :** Lors d'un entretien avec Madame Haquin, du CAUE05, spécialisée dans les révisions des PLU pour les communes, il est apparu que la commune disposait de plusieurs possibilités.

Soit elle décide de réviser le PLU, qui a été rédigé et approuvé avant le Grenelle de l'Environnement, et le nouveau PLU devra intégrer un certain nombre de dispositions liées aux nouvelles règles environnementales.

Soit la commune décide de s'en tenir à la définition d'une carte communale, un dispositif mal connu des élus. La troisième possibilité est de ne rien toucher.

Les trois solutions seront évoquées avec l'ensemble des élus qui le souhaiteront dans une réunion demandée à Mme Haquin pour le début de Janvier 2016. Le Maire indique que des habitants intéressés à ce débat pourront y assister.

Créations du Bôchaine: le Maire indique que la Communauté de communes va proposer de faire évoluer l'Aire du Haut Buëch, en demandant que des aménagements importants soient pris en compte dans le cadre du projet européen portant sur les espaces valléens. Des études de déperdition d'énergie ont été réalisées par IT05, qui précisent les conditions d'amélioration du bâtiment communal loué aux Créations du Bôchaine. Une étude devrait être lancée par la CCHB dès l'an prochain.

# **Eolien participatif:**

La CCHB est chargée de piloter l'étude de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire communal.

Une première prise de contact avec l'ADET a permis de définir les premiers éléments d'un projet éolien qui pourrait être un projet participatif. Le document, très préliminaire, qui a été mis à disposition par l'ADET sera disponible en Mairie pour les personnes intéressées.

Photovoltaïque sur les bâtiments municipaux. Une étude préliminaire a été réalisée par le SyME 05 (Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes-Alpes). Elle devrait être complétée au début de 2016. La Commission sera tenue informée des futurs développements.

**Téléphonie 4G.** Le Maire indique qu'il a écrit aux opérateurs de téléphonie mobile dès Avril, pour demander des améliorations des conditions de réception sur le territoire communal. Les opérateurs Orange, SFR et Bouygues ont répondu en indiquant qu'ils n'avaient pas de raison économique suffisante pour justifier des travaux sur les antennes existantes, et encore moins d'installer une téléphonie 4G.

Récemment, le Maire a constaté qu'une antenne de téléphonie 4G était installée par l'opérateur Free sur le site de la Longeagne, que le signal 4G est disponible à peu de distance du village, mais qu'il faudrait des aménagements supplémentaires pour recevoir Free 4G sur St-Julien.

Le Maire vient de réécrire à Orange pour demander si des améliorations ne pourraient pas être entreprises pour permettre au moins aux abonnés de recevoir la 3G dans la plus grande partie du territoire communal.

**UGECAM PACA (\*)** : une démarche avait été entreprise avec cet organisme pour examiner une possible installation d'une unité de Soins de Suite et de Réparation.

Le courrier qui a été envoyé au Maire laisse peu d'espoir de voir une telle structure s'implanter sur le terrain que la commune avait acheté à Mme Roudet, comme cela avait été envisagé. D'autres possibilités d'utilisation de ce terrain seront examinées prochainement.

(\*) Union Gestion Établissements Caisses Assurance Maladie PACA-CORSE.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, la séance du CM est levée à 17h15 heures.